

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 21 septembre 2026 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
M. Raymond Matte, conseiller du quartier n° 1;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier n° 3;
M. Danio Fournier, conseiller du quartier n° 4;
Mme Marie-Pier Pelletier conseillère du quartier n° 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Étaient absents : M. René Paquin, conseiller du quartier n° 2;
Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier n° 5.

2026-203 Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :
D'adopter l'ordre du jour en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Embauche d'un adjoint administratif
 - 5.3. Dépôt du rapport des faits saillants en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Adoption du règlement n° 2026-764 régissant les usages conditionnels
7. Sécurité publique et incendie
 - 7.1. Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire
8. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
 - 8.1. Baux entre la Ville de Senneterre et l'Association des amis du hockey mineur de Senneterre inc.
 - 8.2. Remplacement du système incendie au Centre Socio-culturel
 - 8.3. Demande d'aide financière du Club Optimiste de Senneterre

Adoptée à l'unanimité

2026-204 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier appuyé par le conseiller Danio Fournier :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Demandes dans la salle

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour, aucun citoyen n'était présent dans la salle.

2026-205 Approbation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par le conseiller Raymond Matte, au montant de 290 176.57 \$ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

2026-206 Embauche d'un adjoint administratif

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre procède à l'embauche de M. Marc Bernier à titre d'adjoint administratif, selon les conditions suivantes :

- Il s'agit d'un emploi de catégorie col blanc;
- Le début de l'emploi était le 14 septembre 2026;
- L'échelon salarial n° 5 est applicable conformément à la convention de travail des employés administratifs;
- M. Bernier est assujetti à une période de probation d'une durée de 130 jours, à compter du 14 septembre 2026.

Que les conditions salariales applicables soient celles de la convention de travail des employés administratifs.

Adopté à l'unanimité

Dépôt du rapport sur les faits saillants en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*

La mairesse, Mme Nathalie-Ann Pelchat, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le rapport sur les faits saillants est déposé et sera diffusé sur le territoire de la Ville conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Adopté à l'unanimité

2026-207 Adoption du règlement n° 2026-764 régissant les usages conditionnels

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre adopte le règlement n° 2026-764 régissant les usages conditionnels, les conditions énumérées à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ayant été respectées. Ce règlement n'a pas fait l'objet de changement depuis le dépôt du premier projet.

Adopté à l'unanimité

2026-208 Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026.

Attendu que 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN et Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

À ces causes, il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2026.

Adopté à l'unanimité

2026-209 Baux entre la Ville de Senneterre et l'Association des amis du hockey mineur de Senneterre inc.

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre accepte de conclure avec l'Association des amis du hockey mineur de Senneterre inc. les baux concernant la location, au Centre sportif André-Dubé :

- d'un local destiné à l'aiguillage de patins et à l'entreposage;
- du local commercial destiné au service de restauration, de son entrepôt ainsi que des équipements qui s'y trouvent;

Que la greffière et la directrice du Service des sports et du plein air soient autorisées à signer lesdits baux au nom de la Ville de Senneterre et à y inclure toute clause qu'elles jugeront nécessaire;

Qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du Service des sports et du plein air, la directrice générale soit également autorisée à signer lesdits baux au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité

2026-210 Remplacement du système d'alarme incendie du centre socioculturel

Attendu que la Ville souhaite assurer le bon fonctionnement et la fiabilité des équipements de sécurité incendie du centre socioculturel;

Attendu qu'une inspection effectuée par Alarme Val-d'Or a permis de constater que le système d'alarme incendie actuel est en fin de vie et que son remplacement est nécessaire;

Attendu que Services Techniques Belle-Rive inc., faisant affaire sous le nom d'Alarme Val-d'Or, a soumis une offre pour la fourniture et l'installation d'un nouveau système d'alarme incendie;

À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre autorise l'achat et l'installation des équipements nécessaires au remplacement du système d'alarme incendie du centre socioculturel auprès de Services Techniques Belle-Rive inc. (Alarme Val-d'Or), au coût de 10 169,50 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission n° 006592 datée du 30 juin 2026;

Que le montant nécessaire pour payer cette dépense soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité

2026-211 Demande d'aide financière du Club Optimiste de Senneterre

À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que la Ville de Senneterre octroie une aide financière de 412 \$ au Club Optimiste de Senneterre pour l'ensemble de ses activités qui seront tenues en 2026;

Que le montant nécessaire pour payer cette aide financière soit pris à même le budget.

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Aucune question n'a été posée, aucun citoyen n'était présent dans la salle.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat
Mairesse

Martine Mainville
Greffière